

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal* : 15
- *en exercice* : 15
- *qui ont pris part à la délibération* : 12

Séance du 06 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le six juillet à 21 heures

Date de la convocation : 29/06/2018

Date d'affichage : 09/07/2018

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents :

Etaient présents : ALINAT Elodie, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX René

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°23-2018

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe

✓ Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ; les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en raison de la radiation des cadres de l'agent le 28.02.2017 faisant suite à la demande de démission de l'agent après une période de disponibilité

Vu l'avis favorable du Comité Technique Départemental réuni en séance le 02 mai 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- **la suppression** :

- d'un emploi titulaire d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2018 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 1 Quotité horaire : 28 H
- nouvel effectif : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres
présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

